

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI U DISPUSITIVU
D'APPOGHJU À A CUURDINAZIONE DAC CORSICA 'VIA
SALUTE'**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF
D'APPUI À LA COORDINATION DAC CORSICA 'VIA
SALUTE'**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse assure depuis sa création en 2018, le rôle de chef de file à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du territoire de la Corse.

Dans la continuité du « prughjettu d'azzione sociale 2018-2021 » le 1^{er} Schéma directeur de l'autonomie de la Collectivité de Corse pour la période 2022-2026 a vocation à définir les orientations politiques de la Corse, pour les cinq années à venir, en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ce schéma s'est voulu la déclinaison opérationnelle des valeurs de respect, soutien et accompagnement qui constituent notre socle social au bénéfice de tous les publics fragiles. Il s'inscrit clairement dans le cadre d'une approche systémique, afin d'agir rapidement et simultanément sur l'ensemble des secteurs et des problématiques identifiées.

La 1^{ère} orientation du Schéma de l'Autonomie « **Invechjà bè in casa soia** » est centrée autour du parcours de santé des seniors dans le cadre d'une approche élargie : repérage de la fragilité, prévention de la perte d'autonomie, accompagnement et soutien à domicile, suivi des situations complexes.

A ce titre, la fiche action (1.7) du Schéma de l'Autonomie : « S'appuyer sur le déploiement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) afin d'améliorer la coordination des situations complexes » décline les objectifs opérationnels suivants pour le territoire de Corse :

- Améliorer la gestion des situations complexes ;
- Améliorer la coordination des acteurs professionnels du soin et du social autour de la prise en charge des cas complexes ;
- Renforcer le décloisonnement des secteurs sanitaire, médico-social et social pour conforter le travail partenarial des professionnels du territoire.

Aussi dans la continuité d'une démarche de soutien auprès des personnes âgées et des professionnels du secteur, en accord avec les politiques de santé et de l'autonomie portées par la stratégie de la Collectivité de Corse, celle-ci souhaite s'engager pour le financement du Dispositif d'appui à la coordination (DAC) issu de la convergence des 3 MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) de Corse et de la CTA portés par la Collectivité de Corse jusqu'au 30 juin 2022 et des autres structures de coordination du territoire de Corse, soit les 3 Réseaux de santé gérontologiques financés

également par la Collectivité de Corse jusqu'au 30 juin 2022.

Cette convergence avec la création de l'association Via Salute le 15 mars 2022 s'est réalisée conformément à la Loi OTSS n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (article 23).

Le DAC Corsica sera le point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui feront face à des personnes en situations de santé et de vie complexes. Les seniors de 60 ans et plus sont le public cible retenu pour la première phase de démarrage du DAC Corsica Via Salute sur le territoire de Corse conformément à la validation de la gouvernance Agence Régionale de Santé de Corse/Collectivité de Corse.

Le choix de « l'approche parcours » qui se veut décloisonnée et centrée sur la personne et son environnement de vie avec une prise en charge intersectorielle, pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle permet une réponse concertée entre professionnels afin de répondre aux besoins et attentes des usagers et de réduire les risques de ruptures dans les parcours de vie des publics les plus fragiles dont nos aînés.

La Collectivité de Corse à l'instar de beaucoup de départements n'a pas souhaité inclure les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) dans le périmètre du dispositif d'appui à la coordination, mais les agents des services CLIC Pumont/Cismonte seront tout de même des effecteurs à la mise en œuvre des missions de cette coordination graduée à l'échelle du territoire de Corse.

Le financement attribué par la Collectivité sera à hauteur de 50 000 € au titre du deuxième semestre de l'année 2022, considérant la mise en œuvre opérationnelle du DAC depuis le 1^{er} juillet 2022.

A compter de l'année 2023, la Collectivité de Corse et l'agence régionale de santé vont engager une négociation conjointe avec le DAC en vue de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les cinq années à venir.

Un rapport spécifique sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse au cours du premier semestre 2023.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver la convention visant à financer l'association DAC Corsica Via Salute pour l'année 2022, tel que figurant en annexe du rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement du DAC Corsica Via Salute pour l'année 2022, entre la Collectivité de Corse et l'association Via Salute.
- D'approuver l'enveloppe financière de 50 000 € qui sera consacrée à la convention et de financement du DAC Corsica Via Salute et son imputation sur le programme 5134.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.